

au cours de l'année de sixième. La passation de ce questionnaire aura lieu au collège. Elle s'étendra sur plusieurs séquences dans une même demi-journée. En aucun cas, il ne s'agit d'un examen. Le contenu de ce questionnaire sera indépendant des programmes d'enseignement. Les réponses de votre enfant seront strictement confidentielles et exclusivement réservées aux besoins de l'enquête. En particulier, les enseignants ou le personnel du collège n'en auront pas connaissance.

Cette enquête a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) qui a délivré un avis favorable. Elle a reçu le label d'intérêt général du Conseil National de l'Information Statistique et a un **caractère obligatoire**.

Le nom de votre enfant n'apparaîtra jamais dans les résultats, cette enquête n'ayant pour finalité que l'élaboration de statistiques entièrement anonymes. Les données recueillies sont couvertes par le secret statistique (Loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique et Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Le droit d'accès et de rectification s'exercera à l'adresse suivante :

*Ministère de l'éducation nationale,
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
61-65, rue Dutot
75732 Paris cedex 15.*

En vous remerciant de votre concours et de celui de votre enfant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'évaluation, de la prospective
et de la performance



Daniel VITRY